

XXXI.

Le Prince d'Orange à Wesenbeke. Remercîments pour sa vigilance. Avis de ne rien attendre contre les villes de Gouda, Arnhem, Buren, Hoorn, Haarlem, Leyde et Gorkum, à moins que les villes d'Utrecht et Deventer, se soient rendues. Les ministres, étant sollicités de prier pour la cause commune auront à user de toute leur prudence. Négociations secrètes avec le comte de Meghen. Lenteurs des consistoires au fait des collectes. — Brit. Mus. Cotton Mss. Galba C. IV, (84)88. Publ. par Kervyn l. c. p. 83 et ss.

1570, le 22^e Octobre.

Wesenbeke, Hier à l'après-diner j'ay par le messagier présent porteur receu trois vos lettres escriptes les 14, 17 et 18 de ce mois. Et en avois quatre jours auparavant receu trois aultres votres des 7, 8 et 10^e d'icelluy. En responce desquelles, ne veulx délaisser en premier lieu vous remerchier de bonne affection, non seulement du bon soing et vigilance que je voys vous portez à ces affaires mais aussi de la continuelle dilligence dont vous usez à m'advertir de l'estat d'iceulx. Et pour aultant que sur voz trois premières des 7, 8 et 10^eme et aussi sur divers pointz des trois aultres je vous ay bien amplement respondu par l'instruction que vou[s] at apporté Monsr. de Drunen et par ce que suyva[nt] icelle il vous aura dict de bouche, ne trouvant ic[y] à y redire, je me remectray à ladite instruction. Et vous diray cependant que quant aux lettres d'asseura[nce] et commissions que désirez je vous envoie pour la seureté des villes lesquelles samblent donner espoir [de] se voulloir rendre. Il y a quelque temps que j'ay faict tenir lesdites lettres prestes pour les envoyer mais considérant la conséquence que cecy tiroyt apr[ès] soy pour l'estroicte assurance que lesdictes villes demandent de moy, de les assister de tout mon pov[oir] et aussi de ma propre personne, et voyant d'a[ultre] costet combien j'estoys à ce peu

instruict n'ayant aucuns deniers pour avoecq bon nombre de gens de che[val] et de pied les secourir, et que toute-fois sans cela je ne puis rien, j'ay trouvé bon ne m'eslargir si tost pour l'envoy desdictes lettres, afin de ne tomber en cest inconvenient de leur promectre aucune chose laquelle par faulte d'argent je ne leur pourroys tenir, par où eulx et moy tomberions asseurément en plus grans maulx et dangiers que ne sommes présentement. Par quoy afin que ces choses puissent tant mieulx et plus commodément estre mises à exécution, et que l'assurance tant de l'ung que de l'autre costet se puisse trouver tant plus ferme, le mellieur sera que devant tout vous advisez à trouver moien pour par aucune voye me faire avoir quelques cinquante ou soixante mille florins, pour furnir à la levée de quelques deux ou trois mille chevaux, et six ou sept mille hommes de pied, pour leur secours selon que l'instruction que je vous ay donné au mois d'Aougst dernier (comme je pense, et de laquelle je désire que par le premier m'envoyez copie,) et aussy celle que le Sr. de Drunen vous at apporté le contiennent. Et ne faudray cependant tenir lesdictes lettres prestes pour leur envoyer quant il sera temps et [quan]t je seray seure de l'argent et faire tout ce que je verroy concerner l'avancement de la gloire de Dieu, et la délivrance de la servitude et tyrannie en laquelle ilz se retiennent. Et comme j'entens tant par vos lettres que par les advertemens qui me viennent journellement de divers aultres lieux que leurs misères oppressions et violences s'augmentent de jour à aultre, aussy me samble que tant plus ont ilz de debvoir à me requerir pour leur délivrance s'ilz en ont le désir comme de mon costé j'ay tant mellieur couraige pour de tout mon pouvoir m'employer en cela, moyennant qu'il y eusse de l'argent, sans quoy comme vous sçavez je ne [le]ur pourroys [ten]ir ce que leur [au]rois promis, comme [dit] est.

D'autrepart j'ay depuis peu de jours en ça receu lettres de Reynier Cant et par icellos entendu que les derniers

batteaulx prins sont esté raçonnoz. Et comme par la les miens sont d'aautant affoibliz je luy ay mandé que par le premier il m'advertisse le plus amplement qu'il pourra de l'ordre et apparence qu'il y a pour avecq les restans pover affectuer quelque chose, dont ne faudray vous certiorer incontinent, pour selon ce régler les autres affaires de delà.

Je suis bien esbahy que n'avez encoires peu obtenir aultre résolution de la ville d'Utrecht, que est toutesfois une des principalles, par laquelle on pourroyt faire estat de quelque bon effect.

Et quant à ce que de nouveau me mandez des villes Arnhem, Remunde et aultres, je ne doute point de leur bonne affection, mais afin que les choses demeurent tant plus secrètes, et que ne embrassons trop pour une fois, il me samble que le mellieur sera de superséder encoires à les solliciter et de continuer cependant avecq toute la discrétion possible allendr[oict] des aultres plus principalles et importantes comme je vous ay mandé si amplement par le deuxiesme article de l'instruction que le Sr. de Drunen vous a apporté.

Je trouve b[ien] bon aussi et pour les raisons que me dictes; qu[e] l'on fasse entreprinse sur les villes de Goude, Arnhem¹, Woerden, Buren, Horn, Haerlem, Leyden, Gorcom et aultres portées par voz dernières lettres mais d'aul[tant] que sçavez combien celles de Deventer, Utrech[t] et quelques aultres importent plus, pour pover amener le secours requiz pour les aultres, il me samble que le plus expédient sera de practyc[quer] premièrement pour s'emparer d'icelles, et tenter c[e]pendant les susdictes et aultres qu'on trouvera convenir et les tenir tousjours en bonne dévoti[on] pour se rendre, quand l'on verra l'opportunité, e[t] que de nous en seront requises, sur les mesmes assurances que les aultres.

De l'argent que vous estimez estre envoyé à Francfort pour moy, il me viendroit fort à propos pour l'advan-

¹ Kervyn lit abusivement: Druhen!